PONTS

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Elodie BRILLANT, première adjointe

Présents : ALLAIN Jocelyne, Maire (procuration donnée à Elodie BRILLANT), BRILLANT Elodie, RENOUVEL Aurélien, ALLAIN Serge, BAILLARD Christophe (procuration donnée à RENOUVEL Aurélien), BRIAULT Odile, CHEVAL Dominique, FOUSSE Jean-Luc, COSTILS Romain LEHOT Elodie, COUENNE Michel et MANIGUET Julien.

Absents (excusés) : ALLAIN Jocelyne et BAILLARD Christophe.

Membres en exercice : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Membres présents : 10
Membres votants : 12
Convocation : 05/12/2025
Secrétaire de séance : Romain COSTILS

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23 OCTOBRE 2025
(2025-49)

Vote : Pour= 12 , contre = 0, abstention = 0 la délibération est adoptée

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLES PUBLIQUES D' AVRANCHES/ SAINT MARTIN DES CHAMPS 2024-2025
(2025-50)

L'Ensemble des écoles publiques d'Avranches/St martin des champs accueille au titre de l'année scolaire 2024-2025 : 52 élèves. Le montant de la participation est de :
52 x 901 = 46 852 €

Vote : Pour= 12 , contre = 0 , abstention = 0 la délibération est adoptée

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION MONT SAINT MICHEL NORMANDIE
(2025-51)

Mme BRILLANT rappelle que, conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de chaque Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte financier unique arrêté par l'organe délibérant.